



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Thierry Roulin**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. Thierry Roulin**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

**M. Thierry Roulin**, président, informe, concernant les mesures sanitaires, que le certificat Covid n'est pas nécessaire pour les séances du Conseil général. Par contre, le port du masque est obligatoire durant toute la séance, sauf lors des prises de parole. Il demande de s'exprimer uniquement dans les micros fixes qui sont mis à disposition, ceci est important afin que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. Une fois l'intervention terminée, il prie de bien vouloir utiliser le spray à disposition pour désinfecter le pied du micro si nécessaire. Finalement, du gel hydro-alcoolique est disponible à différents endroits.

Suite à la démission du Conseil communal de M. Gaillet, M. Yves Blanc, ancien conseiller général, a repris cette fonction dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Dès lors, **M. Thierry Roulin**, président, a le plaisir d'accueillir un nouveau membre du Conseil général en la personne de M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Pythoud Siegrist pour le Groupe PS-Les Vert.e.s. Elle a été assermentée en date du 29 septembre 2021 et peut donc légalement siéger au sein du Législatif. Il lui souhaite la bienvenue. Applaudissements.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

**SCRUTATEURS**

MM. Jérôme Carrard, Francis Duruz et Steve Pillonel.

**CONSEIL GENERAL**

Excusés : Mme Aurélie Haenni et MM. Nicolas Baechler et Nicolas Bally.

57 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Thierry Roulin**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**CONSEIL COMMUNAL**

M. Joseph Borcard est excusé. M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub et M. Samuel Ménétrety arrivent avec du retard car ils représentent la Commune à l'assemblée du Cycle d'orientation où la Commune d'Estavayer tente de maintenir la vice-présidence du Comité.

**M. Thierry Roulin**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
4. Election d'un membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
5. Postulat déposé par le Groupe PS-Les Vert.e.s concernant la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'Administration communale.
6. Postulat déposé par M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, avec comme sujet « Assurer l'accès à la médecine de famille ».
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 501'190.00 TTC en faveur du Tennis-Club Estavayer pour la réfection des surfaces de jeux, l'arrosage et les clôtures – message n° 11.
8. Octroi d'un crédit-cadre pour les études relatives à l'aménagement du territoire de CHF 1'700'000.00 TTC pour la durée de la présente législature – message n° 12.
9. Désignation de l'organe de révision pour les années 2021 à 2023 - message n° 13.
10. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**M. Thierry Roulin**, président, remercie M<sup>me</sup> Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

## 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

**M. Thierry Roulin**, président, donne la parole au Conseil communal.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

### **Pisciculture d'Estavayer-le-Lac**

Le Conseil communal a suivi avec attention au cours de ces dernières semaines et des derniers mois l'évolution du dossier de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac, que ce soit au niveau des conclusions de la Commission d'enquête parlementaire qui ont le mérite d'être claires, ou au niveau du débat et du vote sans appel au Grand Conseil pour accepter la motion populaire pour la remise en fonction de cette infrastructure.

Il est satisfait que la lumière ait pu être faite sur ce fiasco et se réjouit surtout de la décision prise de mise en exploitation. En effet, comme cela a été rappelé par plusieurs professionnels de la pêche, l'utilité d'une pisciculture sur la rive Sud du lac de Neuchâtel est indéniable. Il souhaite que ce dossier avance rapidement et sera attentif à cela.

Le Conseil communal a eu plusieurs contacts avec des députés broyards et avec les auteurs de la motion populaire dont l'un d'entre eux, Yves Blanc, a rejoint le Conseil communal récemment. Il tient à remercier sincèrement toutes ces personnes, dont plusieurs sont présentes dans la salle aujourd'hui au sein du Conseil général, pour leur engagement dans ce dossier. Il remercie spécialement les députés broyards qui ont réussi à fédérer l'ensemble de leurs collègues des autres districts pour soutenir ce dossier important.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

### **Le Broyard 21 – Connectez-vous à Estavayer**

Comme vous avez pu le lire dans la presse, le Comptoir broyard 2021 dans son format traditionnel n'aura pas lieu cette année. Pour le remplacer, le Comité directeur du Comptoir a décidé d'aménager la halle TPF à Estavayer-le-Lac pour y proposer une plate-forme de rencontres et d'échanges qui se concrétisera par l'organisation de différents événements privés ou publics du 19 au 27 novembre 2021, réunis sous le slogan « Le Broyard 21 – Restons connectés ».

Le Conseil communal a souhaité profiter de la présence du Broyard 21 à Estavayer pour y organiser un événement convivial de rencontres et de partages. Il propose à la population, le mercredi 24 novembre 2021 de 16h00 à 21h00, de venir vivre l'esprit d'Estavayer. Une place de fête sera aménagée au centre de la halle et plusieurs stands graviteront autour de cette place. Au programme : dégustation de produits locaux, promotion de la culture et du sport, découverte des futurs quartiers d'Estavayer-le-Lac, développement durable ou encore cohésion sociale. Diverses animations seront également proposées pour les enfants ou les plus grands, avec notamment un château gonflable, du maquillage, ou encore un magicien. Les stands seront tenus par divers acteurs locaux ou régionaux.

Les TPF seront notamment présents lors de cet événement avec un stand pour présenter aux participants leur projet de développement du quartier Gare-Casino.

L'entrée est libre et gratuite mais, comme pour tous les événements organisés dans le cadre de ce Broyard 21, le certificat COVID sera demandé à l'entrée.

Nous vous encourageons à venir vivre l'esprit d'un mini-Estavayer le temps de quelques heures le 24 novembre 2021.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**

**Gestion des déchets – Convention avec Récupération RG SA**

En ce début de législature, la Commission de gestion des déchets s'est réunie une première fois fin septembre pour se constituer. Lors de cette première séance, la convention avec Récupération RG SA concernant la gestion de nos déchets et l'exploitation d'une déchetterie régionale a aussi été abordée. Pour rappel, la convention a été signée le 4 octobre 2017 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle a été conclue dans un premier temps pour une durée initiale de 5 ans. Elle pourrait être résiliée fin 2021 pour fin 2022. Pour rappel, deux articles s'appliquent pour cette résiliation :

- L'article 16 qui stipule que la convention est valable pour une durée de 5 ans. Sans avis contraire, elle est renouvelée tacitement d'année en année.
- L'article 17 qui stipule que la convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par écrit pour la fin d'une année civile, au moins une année avant l'échéance désirée. Elle peut également être résiliée en cas de non-respect de la convention.

La Commission des déchets a débattu de manière constructive de cette convention et a décidé, de manière unanime, de préavisier une résiliation durant l'année 2022 pour fin 2023. En effet, elle a estimé qu'il fallait disposer de temps pour présenter des solutions et des propositions abouties. Une seule année lui est apparue trop courte. La Commission souhaite travailler avec circonspection et non dans la précipitation. Les réflexions suivantes sont ressorties :

- Des réflexions sur des alternatives doivent être menées avant de résilier ;
- Dans la perspective qui consisterait à rompre ce partenariat public-privé, la Commune doit disposer de temps afin d'engager une étude qui traiterai des aspects financiers et organisationnels. Le projet d'étude donnerait également une orientation en termes d'infrastructures, de planification, de prestations, de logistique et de personnel ;
- Le résultat d'une étude serait un indicateur de référence dans les pourparlers avec Récupération RG SA ;
- Cette analyse permettrait d'arriver avec des réponses tangibles devant le Conseil général et son résultat appuierait ou non le choix de poursuivre avec une déchetterie régionale, donc en partenariat public-privé ;
- La question de la gratuité des déchets verts est un thème souvent évoqué. Ce thème doit aussi être réfléchi, analysé et négocié ;
- La SAIDEF SA propose des études qu'elle subventionne. Ainsi, des démarches ont déjà été entreprises et une offre devrait nous parvenir prochainement.

Le Conseil communal a pris note de ces points et a décidé de suivre l'avis de la Commission concernant cette résiliation et ceci, d'autant plus que le recours de la maison Haldimann SA est toujours pendante. En effet, depuis fin mai 2021, le Conseil communal n'a reçu aucune nouvelle, ni du Tribunal fédéral sur la demande d'effet suspensif, ni de la Préfecture sur la décision de fond. Ce point est un élément supplémentaire d'importance qui a motivé la décision de reporter la résiliation de cette convention.

Pour rappel, Haldimann SA a contesté auprès de la Préfecture la fin de son mandat et la non-mise en marchés publics de la vidange des containers enterrés. Par la suite et par analogie, il a contesté la validité de la convention signée avec Récupération RG SA en 2017.

La Commission des déchets se réunira en janvier 2022 afin de poursuivre les discussions qui ont été initiées lors de sa première séance et soumettra ses propositions au Conseil communal. Aussi, et comme le programme de législature 2021-2026 le définit dans ses intentions stratégiques, il s'agira de mener une réflexion sur l'opportunité de fournir certaines prestations à l'interne ou de les sous-traiter en analysant une gestion des déchets en lien avec l'échéance de la convention pour la déchetterie régionale.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Mobilité en ville – Pétitions**

Deux pétitions ont été remises au Conseil communal le 28 octobre 2021, l'une pour la limitation du trafic motorisé en vieille-ville, et l'autre pour le respect du code de la route par les cyclistes. Elles sont munies respectivement de 246 et 187 signatures.

La première met l'accent sur le détournement des véhicules sur les rues St-Laurent, du Four et des Arcades, qui engendre nuisances incessantes, vitesse excessive et dangerosité augmentée. Elle insiste sur la contradiction de cette situation avec les objectifs de mobilité douce et la volonté du PAL d'Estavayer. Elle demande que tout soit entrepris dès la fin des travaux de la Grand-Rue pour réduire drastiquement le trafic et développer une stratégie de mobilité douce, en conformité avec le label « Commune en Santé » récemment obtenu.

La seconde demande que les cyclistes contrevenant aux règles de la circulation et se déplaçant à des vitesses inadaptées en vieille-ville soient contrôlés par les autorités communales, amendés si nécessaire et que des voies marquées ou dédiées aux cyclistes soient instaurées.

Les représentants des pétitionnaires souhaitent un dialogue constructif et une séance est d'ores et déjà fixée début décembre pour une rencontre d'informations et de discussions.

De plus, le Conseil communal a décidé de mettre sur pied un atelier de mobilité autour de la vieille-ville et sur les artères principales permettant d'y parvenir. Cet atelier traitera également de la problématique de la cohabitation entre mobilité douce, transports publics et trafic motorisé.

**3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Suite à l'élection de M. Blanc au Conseil communal, un membre doit être élu à la Commission de l'aménagement du territoire pour la période administrative.

**M. Thierry Roulin**, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M<sup>me</sup> Christine Duc du Groupe PS-Les Vert.e.s.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

**M. Thierry Roulin**, président, proclame élue M<sup>me</sup> Christine Duc du Groupe PS-Les Vert.e.s en qualité de membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative. Applaudissements.

**4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Suite à l'élection de M. Yves Blanc au Conseil communal et de M<sup>me</sup> Christine Duc à la Commission d'aménagement du territoire, le Groupe PS-Les Vert.es s'est quelque peu réorganisé. Par conséquent, un membre doit être élu à la Commission de l'énergie pour la période administrative.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Thierry Roulin**, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Pythoud Siegrist du Groupe PS-Les Vert.e.s.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

**M. Thierry Roulin**, président, proclame élue M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Pythoud Siegrist du Groupe PS-Les Vert.e.s en qualité de membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative. Applaudissements.

**5. POSTULAT DEPOSE PAR LE GROUPE PS-LES VERT.E.S CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION EN LIBRE ACCES DES PROTECTIONS HYGIENIQUES DANS LES ECOLES, LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET SPORTIVES, AINSI QU'AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**M. Thierry Roulin**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou si une demande de renvoi est formulée.

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Ceriani Lambert**, au nom de l'UDC, demande s'il y a un réel besoin et la nécessité d'installer de tels distributeurs dans les locaux mentionnés dans le postulat. Est-ce une fausse bonne idée ? En effet, en tant que femme, maman de deux filles et grand-maman de trois jeunes filles, elle ne cautionne pas du tout cette démarche et se repose sur son expérience pour savoir qu'il ne s'agit pas là d'une lutte contre la précarité menstruelle, mais plutôt d'un assistanat tout à fait inutile. Depuis la nuit des temps, les femmes sont menstruées depuis l'adolescence jusqu'à la ménopause. Chacune d'entre elles s'organise en conséquence durant toute cette période. S'il y a parfois des exceptions, ce n'est pas dû à un manque de moyens financiers mais à un oubli et, dans ce cas, il y a toujours une collègue, copine ou amie qui se fait un devoir de « dépanner » car cela peut arriver à toutes. D'autre part, les méthodes de protection ont évolué (notamment avec la cup). Il y a dans le commerce une pléthore d'articles, de tampons hygiéniques ou autres. Elle s'imagine déjà en face d'un distributeur avec tout un panel de différents types de protections. Lorsque le postulat parle de lieux publics, cela devrait aussi inclure les cafés/restaurants étant donné que ce sont des établissements publics. Qui devrait, dans ce cas-là, faire l'investissement pour un distributeur ? Elle est d'avis que ce serait une dépense superflue et inutile qui plus est dans une période où le budget devrait plutôt être revu à la baisse. Les représentants de l'UDC proposent dès lors de refuser l'entrée en matière sur ce postulat.

**M. Thierry Roulin**, président, ne va pas ouvrir le débat sur le postulat mais donne la parole au Groupe PS-Les Vert.e.s qui l'a déposé pour qu'il puisse défendre sa position.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, a bien compris que cette intervention concerne l'entrée en matière sur le postulat, sans aller dans le fond mais uniquement discuter de la forme. Est-ce que c'est à un Conseil général de prendre cette décision ? Elle rappelle la forme choisie ; il s'agit d'un postulat, autrement dit un instrument parlementaire qui demande à un Exécutif simplement une étude, une analyse et la présentation d'un rapport avec un coût et une faisabilité. Ce soir, il ne s'agit pas d'une proposition formelle, cela sera fait, le cas échéant, dans un deuxième temps en fonction des résultats du postulat s'il est accepté ce soir. Ce soir, il est demandé que le Conseil communal prenne le temps d'effectuer une analyse sur la faisabilité, le prix, les différents bâtiments – il est clair qu'un établissement public n'est pas un établissement communal. Elle ne peut qu'inviter le Conseil général à suivre ce qu'a accepté le Grand Conseil fribourgeois, ce qu'ont accepté les Cantons de Vaud et de Genève.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

Lors du vote, l'entrée en matière sur le postulat est acceptée par 51 oui, 4 non et 2 abstentions.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que le postulat, soumis ce soir, a été déposé lors du précédent Conseil général. Au travers de cet instrument parlementaire, le Groupe demande au Conseil communal d'analyser les coûts et de faire une étude de faisabilité pour la mise à disposition gratuite et en libre accès de protections hygiéniques dans tous les bâtiments communaux, y compris les écoles et les installations sportives. Il s'agira d'établir la liste des bâtiments communaux concernés, puis de réfléchir à des moyens matériels simples et pragmatiques – elle répète : simples et pragmatiques - nécessaires à cette mise à disposition. Cela pourrait être, par exemple, des distributeurs tout simples installés dans les WC des différents bâtiments communaux et installations sportives. Il sera aussi utile et nécessaire de chiffrer les coûts de cet investissement. Dans ce sens, le Canton de Vaud teste ce type de matériel dans de nombreuses écoles depuis le début de cette année, le Canton de Genève aussi mais de manière plus large. Ensuite, le Groupe demande que le Conseil communal intègre dans ledit rapport une réflexion sur la manière de communiquer au sujet de cette nouvelle offre. Finalement, grâce aux résultats de ce rapport, le Conseil communal pourra soit revenir devant le Conseil général et présenter de manière complète cet investissement, soit décider lui-même de la dépense dans le cadre du budget, pour autant que cela soit possible et voulu. Pour toutes les raisons évoquées précédemment ainsi que celles développées dans le message, et parce que ce sujet intime qui touche la moitié de la population ne doit plus être tabou, le Groupe PS-Les Vert.e.s soutiendra l'acceptation de ce postulat et remercie le Conseil général d'en faire de même.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, souligne que le postulat est un instrument parlementaire qui est propre au Conseil général ; le but du postulat est de laisser le Conseil général décider et le Conseil communal s'exécutera. Le Conseil communal n'a pas d'élément particulier à relever aujourd'hui soit dans le sens de l'acceptation de ce postulat ou de son refus. Il laisse le Conseil général en débattre. Malgré tout, il souligne une petite réflexion : dans le texte il est dit « étudier et mettre en œuvre », il suppose que la demande est d'étudier cette possibilité, de présenter un rapport et de voir s'il y aura une mise en œuvre par la suite et laquelle. La mise en œuvre ne se fera pas d'office, le Conseil communal reviendra devant le Conseil général avec son rapport. **M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez** acquiesce.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par le Groupe PS-Les Vert.e.s concernant la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'Administration communale est accepté par 51 oui, 3 non et 3 abstentions.

**6. POSTULAT DEPOSE PAR M<sup>ME</sup> ANNE MEYER LOETSCHER, CONSEILLERE GENERALE, AVEC COMME SUJET « ASSURER L'ACCES A LA MEDECINE DE FAMILLE ».**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, en tant que postulante, mais aussi au nom du Groupe PDC-Le Centre, donne quelques informations en complément du texte qui a été soumis lors du dernier Conseil général et joint au tractanda. Avec le virage ambulatoire, le médecin de famille et le pédiatre sont au cœur du parcours du patient. C'est eux qui coordonnent la prise en charge, qui vérifient qu'il n'y a pas d'incohérence ou des examens inutiles dans un système de santé hyper spécialisé. En assurant une couverture suffisante de médecins de famille, on se donne toutes les chances d'offrir les prestations utiles à la population. Il s'agit d'une « mécanique » qui requiert plusieurs leviers pour réussir l'installation d'un nouveau médecin de famille sur le territoire communal. La formation (master en médecine humaine et les postes d'assistantat en cabinets) est du ressort cantonal, par contre avec la pénurie de médecins de famille, il existe une concurrence entre les régions, c'est pourquoi des possibilités intéressantes pour ouvrir un cabinet doivent exister sur le territoire communal. En cas de pénurie identifiée à moyen et long terme, la Commune pourrait faciliter l'installation de médecins de famille en proposant des conditions-cadres favorables. Différentes mesures existent déjà dans certaines communes, et de nouvelles, propres à la réalité actuelle, pourraient être imaginées. L'étude dira s'il faut un coup de pouce communal et si oui de quelle nature : financier (par ex. des loyers offerts), mise en relation avec un établissement public ou un promoteur privé, facilitations administratives, démarchage (chasseur de tête), etc. ? Ainsi, M<sup>me</sup> Meyer Loetscher propose par ce postulat d'étudier la situation locale, voire régionale, afin de :

- définir s'il y a une pénurie de médecins de famille à court, moyen et long terme ;
- si oui, élaborer un plan de mesures qui faciliterait l'installation de médecins de famille ;
- définir un plan d'actions de communication, particulièrement auprès de la population âgée, sur les possibilités de médecine de proximité.

Elle invite, tout comme le Groupe PDC-Le Centre, le Législatif à permettre à la Commune d'être proactive afin d'assurer demain une couverture de médecine de proximité qui réponde aux besoins de la population.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève que ce dernier a quand même, malgré tout, débattu sur ce postulat. Il paraît assez complexe de travailler sur cette question qui s'étend aussi au-delà des frontières d'une commune. Estavayer étant chef-lieu, le Conseil communal comprend l'intérêt de travailler au niveau régional. Pour les mêmes raisons que citées tout à l'heure, ce postulat est du ressort du Conseil général et le Conseil communal n'a pas d'élément particulier à relever aujourd'hui soit dans le sens de son acceptation ou de son refus ; il lui laisse libre choix de décider et le Conseil communal s'exécutera avec joie et bonne humeur.

**M. Michel Zadory**, conseiller général, relève ses liens d'intérêts dans ce dossier - chacun sait qu'il est l'ancien responsable de la chirurgie orthopédique du HIB. Il relève que la pénurie des médecins de famille dans les régions périphériques est documentée depuis de nombreuses années. Le Grand Conseil s'est penché à plusieurs reprises sur cette problématique avec, il faut le constater, peu de résultats. Il aimerait illustrer ses propos par un exemple concret des difficultés rencontrées dans la chasse aux docteurs. Le « bon vieux toubib de famille » de Cousset veut partir à la retraite mais n'y arrive pas car il ne trouve pas de remplaçant. Une entreprise spécialisée dans la création de cabinets de groupes monte un centre médical dans les anciens locaux de l'ECAB dans le centre commercial de Cousset. Depuis une année, cette entreprise cherche à engager deux médecins de famille suisses. Trois dossiers de collègues généralistes recrutés sont dans les mains de la Direction de la santé à Fribourg pour étudier la conformité des documents pour leur octroyer un droit de pratiquer, dont deux viennent de France et une d'Allemagne, ceci depuis août de cette année. Le syndic de la Commune de Montagny - 2'000 habitants - intervient pour accélérer les démarches, sans succès. M. Zadory intervient auprès de la Société de médecine et auprès de la Direction de la santé publique à plusieurs reprises. A ce jour, toujours pas de réponse. Donc, d'une part ses jeunes confrères boudent les régions périphériques et les





DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

médecins disposés à venir arrivent de France et de Navarre et leurs dossiers traînent dans les dédales de l'Administration. L'Université de Fribourg a mis en place une filière « médecins de famille ». La première volée de quarante étudiants sortira diplômée en 2022. Ces fraîchement diplômés aux  $\frac{2}{3}$  Suisses-Allemands et  $\frac{1}{3}$  Romands devront encore se former pendant 5 ans avant d'obtenir la spécialisation de médecine interne générale. Donc, à court terme, on ne peut pas compter sur eux, à moyen terme rien n'assure qu'ils choisiront les contrées broyardes pour s'établir. Le postulat de M<sup>me</sup> Meyer Loetscher mérite de provoquer la discussion sur le plan communal, sous quelle forme, c'est la question. Il ne faut cependant pas oublier que la Commune d'Estavayer a la chance d'avoir au HIB d'Estavayer une permanence médico-chirurgicale et des consultations de spécialistes. Dernièrement, une dizaine de médecins de La Pierre Blanche se sont établis dans les murs du HIB. Mais attention, il faut défendre à tout prix ce plateau technique du HIB d'Estavayer. Il s'agit d'un hôpital intercantonal sur deux sites. Il demande d'être vigilant pour que cette structure ne soit pas démantelée, sacrifiée sur l'autel de la rentabilité. En résumé, il propose d'accepter ce postulat.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, et le Groupe PDC-Le Centre avec comme sujet « Assurer l'accès à la médecine de famille » est accepté à l'unanimité.

**7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 501'190.00 TTC EN FAVEUR DU TENNIS-CLUB ESTAVAYER POUR LA REFECTION DES SURFACES DE JEUX, L'ARROSAGE ET LES CLOTURES – MESSAGE N° 11**

M. Yves Blanc, conseiller communal, se récusé.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Tom Bise**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie une première fois le 8 novembre dernier afin d'analyser ce message. Elle a premièrement demandé au Conseil communal le détail exact des travaux en question dans ce message. Elle a bien reçu une liste des travaux nécessaires mentionnant diverses démolitions, la pose d'un drainage, la pose de la superstructure et l'implémentation d'un système d'arrosage. Cependant, à aucun moment un montant de quelconques travaux ne lui a été communiqué. Toutefois, elle est consciente qu'une procédure ouverte de marché public avec publication sur SIMAP aura lieu. Malgré cela, elle a trouvé ce message extrêmement léger pour un crédit dépassant le demi-million de francs. Ensuite, le 11 novembre dernier, elle a reçu l'information que le message n° 11 avait été modifié par le Conseil communal. En effet, dans le cadre du passage à MCH2 et de l'élaboration de son plan financier, le Conseil communal a décidé de modifier le point 3 « financement » du message ; il a finalement été décidé de placer les infrastructures du Tennis dans le patrimoine administratif communal. La Commission financière s'est alors questionnée sur l'amortissement annuel de CHF 43'000.00 prévu sur 10 ans. A contrario, elle doute fortement qu'une surface de jeux de ce type-là ait une durée de vie de seulement 10 ans. Afin d'éviter de pénaliser le Tennis-Club Estavayer à cause de la structure de cet objet, la Commission financière a finalement accepté à l'unanimité ce message n° 11. Elle profite donc de rendre attentif le Conseil communal sur ses deux remarques plébiscitées, soit, d'être bien plus transparent sur de futurs messages et enfin d'amortir les actifs sur une durée de vie sensée, dans le but de lisser au mieux les comptes communaux annuels.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement le Conseil communal a transmis une deuxième version du message concernant la partie « financement ». Le Conseil communal est actuellement en train de travailler sur MCH2. Dans un premier temps, il avait considéré le tennis comme une infrastructure qui était possiblement commercialisable et non indispensable à la vie de la Commune. Dans le travail global de MCH2, le Conseil communal a reconsidéré sa position avec une vision d'ensemble en considérant que toutes les infrastructures sportives, propriétés de la Commune, devaient passer dans le capital administratif sachant qu'elles font partie du tissu social et associatif communal et cette correction a eu lieu pendant la procédure de ce Conseil général. Il tient à s'excuser de ce petit changement qui n'a que peu de conséquences sur l'investissement lui-même. Concernant le détail de l'investissement, il entend la remarque de la Commission financière et le Conseil communal essaiera de faire mieux la prochaine fois. L'Exécutif est à la recherche de satisfaire au mieux les remarques du Législatif. Concernant les amortissements, des questions ont été posées dans les groupes ; il informe qu'à ce jour, la Loterie romande a donné son aval, donc la subvention prévue n'est plus seulement prévue mais promise par la Loterie. L'amortissement est correct comme calculé dans le message. Il relève que si cet objet est soumis ce soir c'est qu'il est relativement indispensable et pressant puisque le Tennis-Club, qui compte énormément de juniors, a des difficultés à jouer sur les surfaces actuelles qui se sont fortement dégradées par les conditions climatiques catastrophiques de cet été. Il reste à disposition pour toute question.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, informe que lors de leur séance de préparation, ils ont posé plusieurs questions au Conseil communal, notamment si l'emplacement du tennis serait touché par le déplacement du camping communal. Le Conseil communal a répondu que le tennis resterait à sa place actuelle si le camping communal était déplacé. Rassuré par cette réponse, le Groupe se prononce favorablement sur ce crédit d'investissement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 501'190.00 TTC en faveur du Tennis-Club Estavayer pour la réfection des surfaces de jeux, l'arrosage et les clôtures est accepté à l'unanimité. M. Yves Blanc revient dans la salle.

**8. OCTROI D'UN CREDIT-CADRE POUR LES ETUDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE CHF 1'700'000.00 TTC POUR LA DUREE DE LA PRESENTE LEGISLATURE – MESSAGE N° 12**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Cyrille Gassmann**, rapporteur de la Commission financière, informe qu'elle a étudié attentivement le message n° 12. Après discussion, la Commission financière recommande, à la majorité, d'accepter ce crédit.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, informe, comme indiqué dans le message, qu'il est de plus en plus difficile de passer par le budget de fonctionnement pour financer les études liées aux différents PAL et PAD prévus sur le territoire communal. En effet, le temps de réponse des autorités cantonales – qui va du très court au plus long, les études complémentaires à mener, notamment au niveau des biotopes, de la protection du patrimoine ou de la mobilité, les allers-retours de la procédure de mise à l'enquête, avec oppositions, conciliations et décisions, et, le cas échéant, de mises à l'enquête complémentaires sont des variables de plus en plus aléatoires et, plutôt que remplir les lignes budgétaires de chiffres hasardeux, il a paru plus cohérent, logique et souple au Conseil communal de



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

proposer ce crédit-cadre pour la durée de la législature. Les détails du montage financier ont été obtenus via des offres des bureaux d'urbanisme. Pour faire court, on peut citer entre autres les PAL de Font, Bussy, Vernay et Vuissens, qui sont au stade des conditions d'approbation, le PAL de Morens qui est au stade de l'examen préalable, celui de Rueyres-les-Prés au stade de la mise à l'enquête et enfin le PAL d'Estavayer-le-Lac qui se dirige vers une enquête complémentaire. D'autre part, les PAD à venir sont ceux qui concernent des quartiers de première importance : ceux de l'Amarante et de la Chaussée seront étudiés au travers de MEP, vu la possible intégration d'objets comme un parking de proximité, celui de la Sichel intégrera également la demande de concession au Canton pour l'utilisation du lac. Le PAD du Château d'eau permettra la réalisation du parc et des terrains de football, ceux des Loquettes et du Goulet visent à régler les rapports entre bénéficiaires des DDP, les usagers des rives et les propriétaires du fonds, c'est-à-dire la Commune. Le PAD Nova Friburgo transcrit les objectifs de l'atelier des rives de la Commission d'aménagement du territoire sur cette même pièce, celui des Mouettes ne sera activé que si la Commune devient propriétaire de l'EMS et enfin celui de la route d'Yverdon est attendu depuis longtemps pour régler la cohésion entre la sortie de la partie historique et les nouveaux quartiers appelés à se développer. Par comparaison, les dépenses liées aux PAL et aux PAD de la précédente législature se sont déjà élevées à environ CHF 1'500'000.00, sans compter la totale utilisation des deux crédits d'investissement de CHF 636'000.00 et CHF 335'000.00 votés en 2012 et 2018 pour le PAL d'Estavayer-le-Lac. Le Conseil communal est conscient de l'importance de la somme qu'il demande aujourd'hui au Conseil général, c'est pourquoi il s'engage à l'informer régulièrement de toute utilisation de ce crédit-cadre. Le suivi des activités d'aménagement est et sera régulièrement transmis, débattu et préavisé par la Commission d'aménagement du territoire. Pour toutes ces raisons et afin de faciliter la réalisation de ces études, le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter l'octroi de ce crédit-cadre. Il reste à disposition pour toute question.

**M. Cyrille Gassmann**, conseiller général, relève que chaque fois qu'un crédit pour des études liées à l'aménagement est soumis au Conseil général, sa première réaction est l'agacement, voire l'énervement. En 2017 lors de la création de la grande Commune d'Estavayer, un seul PAL était entré en force. 5 ans se sont écoulés, la Commune a dépensé des sommes faramineuses en études et aucun autre n'a été depuis validé par les instances supérieures. Il n'est pas en train de dire que le Conseil communal et les services communaux n'ont rien fait depuis 5 ans. Au contraire, ils mènent de front plus d'une dizaine de plans d'aménagement entre les PAL et les PAD ! D'où l'ampleur du crédit-cadre demandé ce soir. Malheureusement le système est actuellement bloqué et dysfonctionne complètement. De nombreuses personnes râlent sur ces études, mais à chaque fois qu'elles en parlent, elles terminent leurs propos par « nous n'avons pas le choix ». Oui, elles ont toutes le choix de faire ce qui est à leur portée – surtout en rapport aux différentes fonctions représentées dans la salle ce soir - pour essayer de changer ce système. M. Gassmann va par désarroi voter en faveur de ce crédit-cadre mais il souhaite que le Conseil communal se montre particulièrement critique avant de mandater des études qui ne garantissent aucunement de faire avancer ces dossiers.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit-cadre pour les études relatives à l'aménagement du territoire de CHF 1'700'000.00 TTC pour la durée de la présente législature est accepté par 56 oui et 1 abstention.

## **9. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES ANNEES 2021 A 2023**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, informe qu'elle a rencontré M. Bonny, boursier communal, le 4 mai et a pris connaissance du mandat consistant à proposer l'organe de révision, chargé de réviser les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie pendant les trois prochaines années. Selon l'article 54 de la loi sur les finances communales, le contrôle externe de la comptabilité et des comptes doit être assuré par un organe de révision externe et désigné par le Conseil général sur proposition de la Commission financière. A la demande de la Commission, M. Bonny a établi un cahier des charges dans lequel la Commission a demandé de supprimer le rapport complémentaire ainsi que l'entrevue avec la fiduciaire, éléments qu'elle considère inutiles pour la compréhension des comptes. L'appel d'offres a été lancé à toutes les fiduciaires d'Estavayer ainsi qu'à six fiduciaires du Canton de Fribourg. Le 3 août, la Commission a pris connaissance des offres reçues et elle a pu constater des différences de prix importantes. Elle s'est ensuite réunie à deux reprises pour l'analyse des soumissions et a pris sa décision le 11 octobre en tenant compte de la proximité et la réputation de la fiduciaire ainsi que du conseil de M. Jeckelmann, consultant communal pour MCH2. Suite à un vote à la majorité, la Commission financière a décidé de proposer la fiduciaire NBA Audit SA comme organe de révision des comptes communaux pour les années 2021 à 2023. Cette société a, dans son groupe, les deux fiduciaires locales, Dubey Gestion SA et Fidustavia. Le montant de l'offre s'élève à CHF 15'500.00 HT, montant considéré correct afin de procéder à un travail de qualité en vue du passage au nouveau système comptable MCH2.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire spécial à faire dès l'instant où la procédure de la loi et de l'ordonnance sur les finances communales a été bien respectée. C'est à la Commission financière de désigner et de proposer au Conseil général l'organe de révision ce qui est fait ce soir. Vu le montant de l'offre de cette fiduciaire, on peut assurer que le travail sera correctement réalisé. C'est une fiduciaire qui a de l'expérience. Surtout il s'agissait de mandater une fiduciaire qui a une certaine expérience de MCH2, ce qui est le cas. Au niveau du bilan, cela sera en effet le premier exercice établi selon ces nouvelles normes. Il recommande au Conseil général d'approuver la proposition de la Commission financière.

Lors du vote, l'organe de révision pour les années 2021 A 2023 est accepté à l'unanimité.

## 10. DIVERS

**M. Thierry Roulin**, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Thierry Roulin**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M<sup>me</sup> Elodie Calais**, conseillère générale, tient à saluer en préambule le travail effectué par le Conseil communal dans la prise en compte des enjeux de durabilité dans son programme de législature. Lors de la Cop 26, le 4 novembre dernier, la Suisse, comme une vingtaine de pays, s'est engagée à mettre un terme d'ici la fin de 2022 au financement à l'étranger de projets d'énergies fossiles. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les caisses de pensions devront elles aussi réduire considérablement leurs investissements dans les énergies fossiles. Ceci est d'autant plus important que de tels investissements sont très risqués et que le déclin économique des industries du charbon, du pétrole et du gaz naturel devrait faire fondre les capitaux-épargnes. Les investissements dans les énergies fossiles ne sont donc pas seulement un risque pour le climat, mais aussi pour les retraites. En prime, ces



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

investissements font défaut pour le développement d'énergies renouvelables locales. Dans le rating élaboré par l'Alliance climatique suisse, la Caisse de pensions des employés de la Commune Previs sort classée négativement. Elle cite "Si cet organisme a une stratégie de durabilité basée sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance, l'impact sur les investissements du portefeuille et le processus de sélection des entreprises sont actuellement marginaux. Il n'y a toujours pas de stratégie climatique pour décarboniser le portefeuille et se retirer des entreprises de combustibles fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables. Cela signifie que la Previs est encore loin de rendre ses investissements respectueux du climat ». Afin de garantir la compatibilité des engagements de la Commune en matière de durabilité, M<sup>me</sup> Calais demande donc au Conseil communal :

- de faire un état des lieux auprès des différents organismes financiers liés à la Commune (Caisse de pensions et autres placements d'actifs) ;
- de s'assurer auprès de nos prestataires financiers qu'aucun actif de la Commune ne serve à financer des énergies fossiles à l'étranger;
- dans le cas contraire, de prendre les mesures adéquates.

**M. Nicolas Schmutz**, au nom du Groupe PLR, relève que mercredi passé, la nouvelle patinoire communale a été inaugurée. Quelle belle réussite ! Comme chacun l'a certainement lu ou entendu, l'un des partenaires pour cette infrastructure n'a pas été soutenu par le Conseil communal de Payerne. En effet, l'entreprise La Pati s'est vu refuser l'octroi d'un DDP pour l'implantation de son siège social et d'une patinoire provisoire. Sans marcher sur les plates-bandes des voisins vaudois, le Groupe PLR demande au Conseil communal de rester attentif et proactif à l'évolution de ce dossier. La Commune a des terrains à disposition et cette PME est un partenaire de la Commune. Par conséquent, si l'opportunité venait à se présenter, la Commune doit étudier l'accueil du siège social de cette entreprise. Il parle bien du siège social et non de la patinoire provisoire aux dimensions standards car il est clair qu'une telle infrastructure sportive n'est pas d'actualité pour Estavayer.

**M<sup>me</sup> Karine Lüthi**, conseillère générale, informe que plusieurs citoyennes et citoyens de Morens se sont inquiétés de la sécurité des piétons dans le village, notamment au niveau du chemin du Curtillet. En effet, les récentes habitations qui y ont été construites ont amené un manque de visibilité sur ce chemin où deux voitures ne pouvaient déjà pas se croiser et ont augmenté le trafic des piétons, notamment des enfants en chemin pour l'école. Dans le rapport du Bureau de prévention des accidents concernant la sécurité sur le réseau routier de la Commune, on peut voir que le risque d'accident pour les piétons est évalué à « très élevé » sur ce tronçon. Un courrier cosigné par les habitants concernés à l'intention du Conseil communal est en cours d'élaboration. Cependant, afin de pouvoir répondre correctement aux diverses interrogations des habitants, elle aimerait savoir quel est le niveau d'urgence avec lequel sont traités les déficits de sécurité évalués « très élevés » dans ce rapport.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Calais qu'il découvre cette situation, inconfortable pour la Commune par les temps qui courent. Le Conseil communal prend note de cette information et va s'atteler à contrôler la situation afin de déterminer si elle est instable ; si elle reste aussi mauvaise que cela, de définir si les représentants de la Caisse de pensions ont prévu de corriger le tir prochainement. Le Conseil général sera tenu au courant de la situation.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Schmutz que le matin-même de la décision négative de Payerne, des contacts ont eu lieu. M Chassot, syndic, a eu affaire avec tous les acteurs de ce dossier. Il lui a été proposé directement ou indirectement de reprendre le flambeau. Des discussions ont été entamées avec le porteur du projet de La Pati qui a répondu clairement qu'il était un joueur né et qu'il avait horreur de terminer un match sur une défaite s'il y avait encore des possibilités de gagner. Donc, il va essayer malgré tout de s'installer à Payerne et bien entendu s'il devait échouer à Payerne, il reviendra vers Estavayer. En convivialité, surtout que M. Chassot a également eu des discussions avec le syndic de Payerne, il n'y aura pas d'animosité, ni de proposition indécente d'Estavayer vis-à-vis de la situation vécue actuellement par Payerne. Comme annoncé dans la presse, la Municipalité de Payerne essaie de se rattraper et ce projet devrait être à nouveau soumis prochainement à son Législatif.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Lüthi que ce chemin fait effectivement partie des 600 éléments répertoriés dans l'étude de sécurité routière ; le Conseil communal travaille actuellement sur son budget. Dans celui-ci, il est prévu d'allouer une somme pour régler les projets et les prioriser car, sur 600 défauts de routes plus ou moins graves, tout ne va pas se faire en 1 an. Plus de précisions seront données lors du budget. Les montants consacrés à ces corrections seront indiqués et le Conseil communal essaiera d'être clair dans la priorisation de celles-ci.

Les trois intervenants sont satisfaits des réponses obtenues.

M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub et M. Samuel Ménétreay, conseillers communaux, prennent part à la séance à partir de cet instant.

**M. Dominic Catillaz**, conseiller général, intervient concernant le parking des TPF au niveau de la gare d'Estavayer. Des gabarits ont été installés pour des mises à l'enquête. Il comprend bien que maintenant ils doivent aller de l'avant. C'était également une demande communale afin de pouvoir installer assez rapidement du monde dans les bâtiments commerciaux et les bureaux. Par contre, concernant la sécurité, il demande au Conseil communal d'être attentif au niveau des projets qui vont se développer rapidement dans cette zone afin de mettre en place assez rapidement un passage sous route piétons qui relierait ce bâtiment avec la gare actuelle afin de sécuriser les passages fréquents entre la gare et le parking actuel. Il demande de regarder avec les porteurs du projet pour, en même temps que la mise à l'enquête du bâtiment a lieu, se développe un passage sous route pour sécuriser cette zone.

**M. Dominic Catillaz**, conseiller général, fait une deuxième intervention en sa qualité de président d'un Club qui est content ce soir, le Tennis-Club. Il tient à remercier les autorités pour le soutien fait à ce Club et à la vie sociale et sportive communale. Il remercie le Conseil communal actuel pour sa réactivité dans le traitement de ce dossier. Il est arrivé un peu en urgence avec des soucis suite surtout aux dégradations de cette année et là il a trouvé un répondant au niveau du Conseil communal très attentif et il tient à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son soutien. Il remercie également l'Administration avec laquelle ils ont continué à travailler sur ce projet afin de le développer. L'idée est de faire les travaux encore cet hiver pour débiter la saison prochaine dans des conditions idéales étant donné que les conditions actuelles sont mauvaises au niveau du jeu et de la sécurité des joueurs. Il remercie également le Conseil général pour sa flexibilité, l'intérêt porté à ce dossier et la confiance témoignée. Il permet ainsi à un Club de la Ville de plus de 280 membres, dont 100 juniors, de poursuivre son activité dans des conditions idéales, ce qui n'était plus le cas actuellement. Encore un grand merci et il promet que le Club fera le mieux possible pour faire durer ces installations ; c'est déjà le cas maintenant avec un entretien très régulier. Le Club fera honneur à la confiance des autorités et se fera un grand plaisir à les rencontrer sur les courts. Merci.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, conseillère générale, souligne que depuis de nombreuses années une tradition existe au Conseil général c'est une sortie raquettes en hiver. Elle l'a organisée les 10 dernières années avec M. Bondallaz, retraité du Conseil général. Du coup, cette année c'est avec grand plaisir que M. Cyrille Gassmann, vice-président, a accepté de se joindre à elle pour cette organisation. Cette sortie aura lieu aux Avattes qui se trouvent au-dessus de Ste-Croix – Les Rasses. Il faut compter une petite heure de marche accessible à tout marcheur du dimanche ; un itinéraire accessible à tout le monde. Le départ a lieu en fin de journée pour Les Rasses, ensuite il y a la marche d'une heure et ensuite souper sur place – petit restaurant situé sur les pistes de ski – puis descente au clair de lune ou à la lampe frontale. La date a été fixée au 11 février 2022 à 17h30. Les personnes intéressées sont invitées à d'ores et déjà agender cette sortie et un Doodle de confirmation sera envoyé début 2022. Un petit bus est loué et si besoin il est complété avec des voitures. Le retour se fait sur Estavayer aux alentours de minuit. Cette sortie n'est pas la sortie officielle du Conseil général donc elle est à charge des participants. Cyrille et elle se réjouissent de faire cette sortie raquettes avec le plus de personnes possibles, y compris les membres du Conseil communal.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que ce matin encore il y a eu une séance de travail avec les TPF. Effectivement ils mettront à l'enquête leur premier îlot, le plus important du quartier Gare-Casino ce vendredi. Le but est de livrer le bâtiment en 2024. L'objectif est de livrer le passage sous route à la même date. L'idéal serait d'avoir immédiatement la bonne configuration pour les piétons qui vont devoir se réhabituer à traverser sur le début du quartier dans des conditions définitives. Il rappelle qu'il y a cinq îlots à construire sur ce quartier. Un petit bémol avec cet objectif pour le passage est la coordination avec les CFF ; ces derniers sont un peu absents des discussions. Il est encore nécessaire de vérifier la conformité et la viabilité par rapport à la sortie de ce passage sous route avec le nouveau quai CFF qui se fait attendre. Normalement, ce quai devrait déjà être en travaux mais plus aucune date n'est annoncée pour le moment ! La sortie de la trémie du passage sous route était à l'époque en conflit avec le projet du quai. La Commune a effectué des corrections mais il n'y a actuellement aucun répondant pour dire si c'est en ordre du côté des CFF. Il s'agit de détails et M. Chassot peut assurer que le Conseil communal veille à ce que cela soit coordonné et livré dans les mêmes délais, c'est-à-dire début 2024 selon le calendrier actuel.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, remercie M. Catillaz pour son intervention concernant le Tennis-Club. C'est toujours agréable de recevoir des mercis. Il tient particulièrement à remercier M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub d'avoir porté ce dossier. C'est un collègue qui travaille mais chacun a ses dossiers et celui-ci a été géré par M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub.

**M. Eric Chassot**, syndic, relève que la sortie en raquettes est à portée de tout le monde, même lui a pu la faire avec plaisir, ce n'est pas si difficile. Il s'agit d'une sortie accessible à tous, très plaisante et conviviale. Il encourage à y participer avec deux ou trois bus si nécessaire. **M. Thierry Roulin**, président, abonde dans le sens du syndic en relevant qu'il a aussi réussi à faire cette montée.

Les intervenants sont satisfaits des réponses obtenues.



DATE : 17 NOVEMBRE 2021 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Thierry Roulin**, président, informe que la sortie du Conseil général est fixée au samedi 11 décembre 2021 dès 18h00. L'objectif est de faire une balade nocturne dans une forêt devenue enchantée par un jeu de lumières, de musiques, de contes et de féeries parsemés et dispersés tout au long d'un chemin. Tout le monde l'a compris, le Conseil général se déplacera à Lully pour visiter le festival Luminis. Une soirée suivra avec une entrée à l'espace VIP où le groupe Bankrupt ne laissera personne indifférent avec sa musique rock teintée de blues et de funk. Une invitation sera envoyée dès demain.

**M. Thierry Roulin**, président, demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 décembre 2021 à 20h00, le Bureau se réunira le mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 19h30.

**M. Thierry Roulin**, président, remercie les membres pour leur participation et leur donne rendez-vous au 24 novembre dès 16h00 au Broyard 21. Il souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

Il lève la séance à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Thierry Roulin  
Président

Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus  
Secrétaire général